

DEPARTEMENT DU MORBIHAN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****COMMUNE DE CAMPENEAC****Séance du 19 octobre 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à vingt heures et huit minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : jeudi 12 octobre 2023.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - ARGENTE Luce - TRANVAUX Patrice - WHITE Cécile - MAHIEUX Jérémy - MORIN-DIEGO Isabelle - GRANDVALLET Chantal - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Benoit MOUNIER ayant donné pouvoir à MAHIEUX Jérémy - Stéphane DENIS ayant donné pouvoir à Jean-Pierre DELOURME.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal SAVIGNE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Délibération n°2023/70**Objet : Décision modificative n° 1.**

Monsieur Gabard informe le Conseil municipal qu'afin de pouvoir passer les écritures relatives aux amortissements, il est nécessaire de prendre une décision modificative car les crédits inscrits au budget 2023 pour le chapitre 042 de la section de fonctionnement et pour le chapitre 040 de la section d'investissement sont insuffisants.

Section de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	Montant
42	6811	Dotations aux amortissements	2 300.00 €
Total chapitre 020			2 300.00 €
77	773	Produits exceptionnels	2 300.00 €
Total chapitre 77			2 300.00 €
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			2 300.00 €

Section d'investissement

Chap.	Article	Libellé	Montant
20	2031	Frais d'études	2 300.00 €
Total chapitre 020			2 300.00 €
40	28041582	Bâtiments et Installations	2 300.00 €
Total chapitre 20			2 300.00 €
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			2 300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 17

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

ID : 056-215600321-20231103-2023_70-DE

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative présentée ci-avant.
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette modification.

Pour copie conforme,
Madame Hania RENAUDIE,
Maire.

Monsieur Pascal SAVIGNE,
Secrétaire de séance.

